

Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux

Fiche n° 3

Priorité: Lot 1

1. Description du projet

Le projet vise à promouvoir la mobilité durable par la poursuite (et leur amélioration) des aménagements relatifs aux modes doux, mais également par une meilleure information et communication autour des modes de déplacement alternatifs aux véhicules motorisés. Alors que la voiture représente encore le mode de déplacement dominant à Rochefort et qu'elle restera indispensable pour assurer la mobilité des citoyens dans un contexte rural, les alternatives présentent un potentiel d'évolution.

Il est pour cela nécessaire de mener des actions visant à informer et à sensibiliser les citoyens aux possibilités de se déplacer autrement mais également différentes opérations afin d'améliorer le réseau « modes-doux » sur l'ensemble du territoire. L'ensemble de ces actions (mesures de sensibilisation, de communication...) et opérations (ré-/aménagement du réseau) est repris en fiche 12 du lot 2.

<u>Dans cette fiche du lot 1, il s'agit de réaliser un premier aménagement spécifique et prioritaire, à savoir :</u>

- Un sentier « modes doux » faisant la liaison entre Villers-sur-Lesse, le RAVeL et les villages du Ry de Vachaux via la rue de Ciergnon (Briquemont-Laloux-Frandeux-Navaugle...), pourvu d'une signalétique appropriée et de QR codes :
 - Réfection de la rue de Jambjoûle (chemin agricole);
 - Ouverture d'un sentier parallèle à la N918 (by-pass);
 - o Réfection d'un sentier faisant la connexion de la N918 au RAVeL.



Figure 1 : liaison au RAVeL via la rue de Jambjoûle (Source : Streetview – Aménagement sc)



Vues photographiques



Figure 2 : Croisement rue de Jambjoûle, N 911, rue de Ciergnon (Source : Streetview)



Figure 3 : Croisement rue de Jambjoûle, N 918 (Source : Streetview)

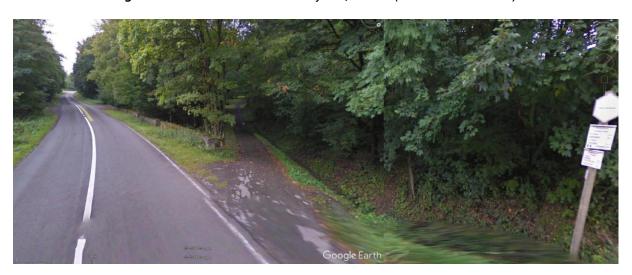


Figure 4 : Connexion N918 - sentier vers le RAVeL à « by passer » (Source : Streetview)



2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Les infrastructures destinées aux « modes doux », sont plutôt bien représentées avec la section n°2 du réseau RAVeL (qui traverse la commune d'Ouest en Est), ainsi que la piste cyclable Rochefort-Jemelle, et d'autres nombreux sentiers et voiries pédestres balisés, sans oublier les circuits « points nœuds » à l'échelle du Pays de Famenne.

Cependant, le réseau RAVeL interrompu au centre urbain de Rochefort, ainsi que le manque de liaisons cyclables entre les villages et surtout en connexion au RAVeL Rochefort /Jemelle constituent un frein important pour un usage du vélo au quotidien (plus que le relief vallonné...). Un autre problème du RAVeL, c'est la signalétique qui n'est pas adaptée, comme le signalent les membres de la CLDR.

En matière de mobilité douce, le RAVeL et la piste cyclable Jemelle – Rochefort sont cités comme atouts. Mais, l'utilisation du vélo au quotidien n'est pas assez soutenue. Les participants plaident pour un plan cyclable à l'échelle communale, qui combine le RAVeL, des tronçons en site propre à créer, des voiries à aménager... Plusieurs propositions ont déjà été faites (voir fiche 12 du lot 2) et la CLDR explique notamment que :

- Le principal souci du RAVel est qu'il n'est pas suffisamment renseigné...
- Les routes régionales sont particulièrement dangereuses pour les cyclistes...

La CLDR est amenée à opter —dans le cadre du lot 1— pour la réalisation prioritaire d'une liaison mode doux qui ne fait pas l'objet d'une réflexion du « Pays de Famenne ».

Le programme à court terme du « Pays de Famenne » est d'aménager en priorité une liaison derrière l'Abbaye (revêtement cyclable de 2,5m sur chemin agricole). Cette proposition ne rejoint par les souhaits exprimés dans le cadre du PCDR. La CLDR choisit donc un aménagement proposé par la population à savoir la liaison du Ry de Vachaux au RAVeL via Jambjoûle, qui semble la plus évidente et la plus facile à mettre en œuvre à court terme.

L'aménagement de ce sentier modes doux permettra aux habitants des trois villages du Ry de Vachaux de rejoindre Rochefort-Centre à vélo.

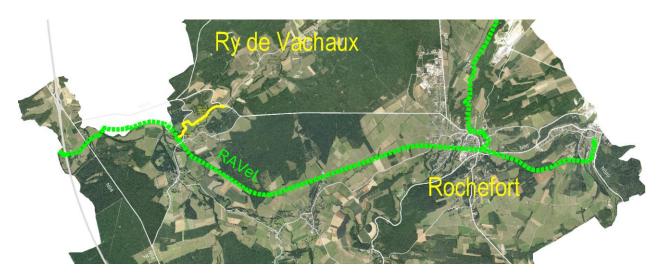


Figure 5 : Liaison cyclable entre le Ry de Vachaux et Rochefort-centre (Source : Aménagment sc)

Fiche projet 3 : Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux



3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030											
Défi 1 :			Défi 2 :			Défi 3 :			Défi 4 :		
Renforcer la politique			Développer des			Accroitre la sensibilisation			Renforcer les		
de développement de			villages vivants en			et les actions en faveur du		initiatives et les liens			
l'emploi, sur base des				harmonie avec des			cadre de vie naturel		entre géné	érations	
spécificités du			centres attractifs								
territoire											
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

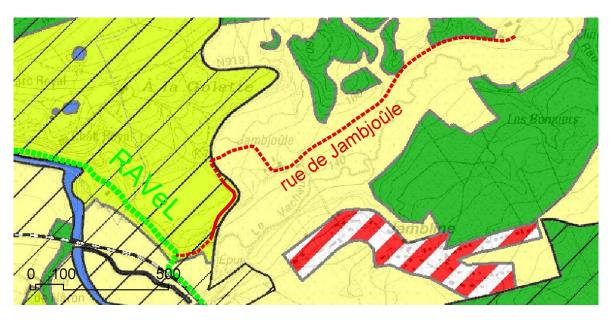
- **2.2**/ Améliorer l'aménagement des espaces publics *(cohérence, harmonie, image)* et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.
- **2.3**/ Elaborer des solutions pour la mobilité, surtout vers Rochefort-centre et la gare de Rochefort-Jemelle (*TEC*, covoiturage, modes doux...) tout en intégrant le tourisme.
- **3.2**/ Favoriser le renforcement du tourisme local (en se basant sur le patrimoine naturel, le petit patrimoine, le Géopark et sur une valorisation du centre de Rochefort).
- **3.3**/ Poursuivre et approfondir la politique volontariste de gestion de l'énergie (*POLLEC III*) et les démarches en matière d'énergies renouvelables.

4. Impacts du projet sur le développement durable (impacts positifs et négatifs)

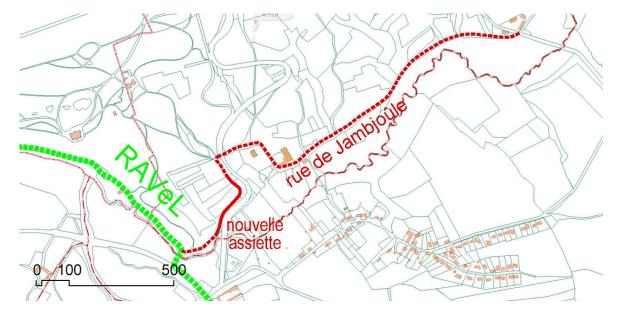


5. Localisation et statut

Statut au Plan de Secteur : Différentes zones du Plan sur le territoire de Rochefort.



Statut de propriété : Voirie (rue de Jambjoûle) et parcelles (C71a, C62a, C67a)



Figures 6 et 7 : Plan de Secteur et plan cadastral (Sources : Webgis DGO4 et Cadastre en ligne)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

La commune de Rochefort;
 Pays de Famenne;

La CLDR; - Le PICM;

- Le Contrat de rivière ; - ...



7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
 Plan Intercommunal de Mobilité.
- <u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)</u>;
 La majeure partie du RAVeL a été réalisée sur le territoire communal, des itinéraires sont repris par le Pays de Famenne avec le système de balisage des « points nœuds ».
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces...);

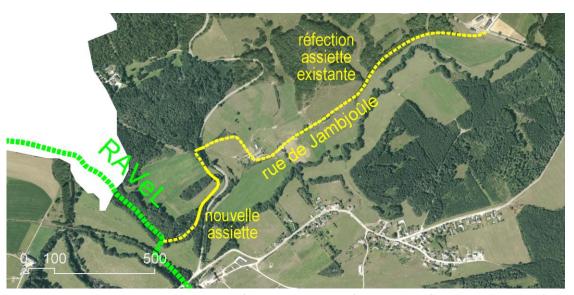


Figure 8 : Connexion RAVeL-villages à Villers-sur-Lesse (Source : Aménagement sc 2018)

- Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
- Mise en place d'un groupe de pilotage du projet ;
- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique ;
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à réaliser;
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage;
- Mise à jour des informations relatives aux itinéraires en vue d'organiser le shift modal et retour vers les citoyens (site communal, flyers d'information, etc.).
- Démarches administratives à réaliser ;
- Relevé géomètre ;
- Demande de permis d'urbanisme éventuels
- <u>Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

Fiche projet 3 : Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux



8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Investissement et/ou phase :		
ETUDE PREALABLE		
Etude cartographique (Relevé géomètre)	€ 2.500,00	Fonds communaux;
ACQUISITION Achat de terrains pour réalisation assiette - Jonction liaison RAVeL à Villers (250 m² x 5 €/m²)	€ 1.250,00	Développement rural ; Pays de Famenne.
REALISATION D'INFRASTRUCTURES Aménagement sentier « mode doux »	6.463.500.00	r dys de rumenne.
 Réfection rue de Jambjoule (2,5 m x 1.300 m x 50 €/m²) Aménagement liaison RAVeL à Villers (2,5 m x 250 m x 50 €/m²) Réfection chemin de connexion (2,5 m x 250 m x 50 €/m²) 	€ 162.500,00 € 31.250,00 € 31.250,00	
Total hors études et honoraires	€ 225.000,00	
Etudes et honoraires (honoraires 6 %)	€ 13.500,00	
Total (HTVA)	€ 242.250,00	
TVA	€ 50.872,50	
Total (TFC)	€ 293.122,50	

Projet rémunérateur	oui 🖂	non
---------------------	-------	-----

- 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)
- <u>Indicateurs de réalisation</u> (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre)
Réalisation de la liaison	1.	Commune

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre)
Nombre de cyclistes et de piétons circulant sur la nouvelle infrastructure	10 cyclistes/jours une journée de temps sec à un point stratégique	Commune (les comptages pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable).

Annexes

1. Plan de situation ; Itinéraires points nœuds.

Annexe 1 : Figure 9 -Itinéraires existants « points nœuds » du Pays de Famenne.

